

Conseil Municipal du 11 décembre 2023

à 18h00

N°ordre 33
N° identifiant 2023-0189

Titre Cession d'un logement 11 rue Jules Ferry à Poitiers

Rapporteur(s) M. Aloïs GABORIT
Date de la convocation 04/12/2023

Président de séance Mme Léonore MONCOND'HUY
Secrétaire(s) de séance Théo SAGET

PJ.
Plan de situation
Avis des domaines

Membres en exercice 0
Quorum 27

Présents 0

Absents 0

Mandats 0 Mandants _____ Mandataires _____

Observations L'ordre de passage des délibérations est le suivant : 1, 55 à 56, 2 à 35 et 37 à 54.
La 36 est retirée.

Projet de délibération étudié par:	Commission Transition écologique et résilience
------------------------------------	--

Service référent	Direction Générale Adjointe Transition écologique Direction Urbanisme - Habitat - Foncier
------------------	--

La ville de Poitiers a été sollicitée par Madame Marie-Laure BROULEAU et Monsieur Jacques BROULEAU, locataires depuis près de trente ans d'un ancien logement de fonction au sein de l'école Damien Allard situé 11 Rue Jules Ferry à Poitiers afin d'acquérir celui-ci.

Dans un objectif de rationalisation et de bonne gestion de son patrimoine, la ville de Poitiers n'ayant plus l'utilité à conserver cet ancien logement de fonction d'instituteur, a donc décidé de donner une suite favorable à cette demande.

Ainsi, il convient de constater que ce logement, faisant historiquement partie du domaine public de la Collectivité a été désaffecté de ses fonctions de service public. En effet, Monsieur Jacques BROULEAU est en retraite depuis plusieurs années et le logement n'est plus nécessaire à l'hébergement des professeurs des écoles.

Cette cession intervient pour la somme de 180 000 €. Les frais relatifs à l'individualisation des réseaux (eau/gaz/électricité) seront pris en charge par moitié entre les consorts BROULEAU acquéreurs du bien et la ville de Poitiers vendeuse. Le coût de la division en volume à intervenir pour détacher l'appartement du bâtiment scolaire sera pris en charge par l'acquéreur.

Il s'agit d'un appartement d'environ 130 m² comprenant au rez-de-chaussée une cuisine, un séjour, un bureau, et à l'étage une salle d'eau et deux chambres, un garage et petite cour attenante.

Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Un avis de la Direction de l'Immobilier de l'État a été sollicité à l'occasion de cette cession et rendu le 24 avril 2023.

Après examen de ce dossier, il vous est proposé :

- **de constater la désaffectation et de prononcer le déclassement du domaine public de ladite emprise.**
- **d'accepter cette cession aux conditions sus indiquées ;**
- **d'autoriser Madame la Maire ou en cas d'empêchement, son représentant à signer tout document à intervenir**
- **d'encaisser la recette correspondante, soit 180 000 € à l'article 775 du budget Principal.**

POUR	0		La Maire,
CONTRE	0		Léonore MONCOND'HUY
Abstention	0		Le Secrétaire,
Ne prend pas part au vote	0		Théo SAGET

RESULTAT DU VOTE	
------------------	--

Mise en ligne le			
Date de réception en		Identifiant de	

préfecture		télétransmission	
Nomenclature Préfecture	3.2	Alienations	